

7. Bâtiments publics

Les bâtiments publics offrent un levier direct pour favoriser la biodiversité dans les espaces urbanisés. En agissant sur leurs surfaces, leurs abords, leurs recoins ou les matériaux, ils deviennent à la fois des habitats pour de nombreuses espèces, des îlots de fraîcheur et des outils de résilience urbaine pour les collectivités.



Accéder à la version en ligne



4°C de moins

à l'intérieur d'un bâtiment grâce à un **toit végétalisé** ¹



Jusqu'à 66 %

d'économie d'énergie grâce aux techniques passives et de végétalisation ²



30 % à 70 %

Des pluies annuelles retenues par une **toiture végétalisée** ³

SE LANÇER

Le bâti support de végétation

Des solutions simples permettent d'intégrer la nature dans les projets de construction ou de rénovation des équipements publics. Tout en répondant aux exigences de confort, notamment thermique, ces solutions améliorent le cadre de vie et répondent aux enjeux climatiques, paysagers et de biodiversité de tout l'espace urbain.

Parce qu'elles mobilisent plusieurs services (gestion de l'eau, voirie, espaces verts...), ces actions s'inscrivent dans une logique de transversalité.



Toiture végétalisée

Mur végétalisé

Pied de mur

Sol perméable et végétalisé



Hirondelles rustiques (*Hirundo rustica*)

© Didier Vaillant



Accueillir la faune dans le bâti

Le bâti offre de nombreuses opportunités pour héberger une faune discrète mais précieuse :

- nichoirs intégrés ou fixés (chauves-souris, oiseaux, insectes) ;
- accès conservés aux combles, sous-sols, cavités et recoins favorables à certaines espèces ;
- vitrages adaptés (film opacifiant, trames visibles) pour éviter les collisions.

Lors de travaux, la destruction et la perturbation des espèces protégées et de leurs habitats peut exposer les maîtres d'ouvrage à des sanctions.



RESSOURCES

Pour accéder aux ressources, cliquez sur les logos

- > Pour **comprendre les enjeux** biodiversité et se lancer, consultez l'*idée d'action accueillir la biodiversité dans le bâti* sur le Portail de la biodiversité.
- > Portée par l'ADEME et l'AMF, *Plus fraîche ma ville* aide les collectivités dans le **diagnostic** et le choix de solutions de rafraîchissement pérennes et durables.
- > Pour en savoir plus sur **les espèces protégées** et **les solutions** adaptées consultez le guide dédié *Nature et bâti : cohabiter avec la faune sauvage* de l'association Loiret Nature Environnement.
- > Pour **intégrer la végétalisation du bâti dans les documents d'urbanismes**, L'Adivet propose des guides pédagogiques et de recommandations de rédaction pour les acteurs de la planification.



© Chauve-Qui-Peut

--- Pose de gîtes à chauves-souris par un bailleur social du Cher (18)

L'étude des foyers de chauves-souris a permis de prévenir la destruction de colonies lors de rénovations et d'adapter les projets.

[Découvrir ce retour d'expérience](#)

Renaturation des cours d'écoles ---

Avoir une approche qui s'appuie la nature pour répondre aux enjeux climatiques (chaleur, eau...) et de santé, à l'échelle d'un ensemble.

[Accéder à la boîte à outils](#)



SE FAIRE ACCOMPAGNER

- ADEME pour les projet de rénovation : [site de la direction régionale Centre-Val de Loire](#)
- France Nature Environnement CVL via l'initiative [Un toit pour la biodiversité](#)
- Les CAUE pour des conseils en architecture et urbanisme : [l'annuaire des CAUE](#)
- Les DDT pour en savoir plus sur les espèces protégées et les obligations réglementaires

Pour faciliter l'accès aux financements en faveur de la biodiversité, l'ARB effectue une veille financière et identifie l'ensemble des subventions et appels à projets disponibles pour les acteurs en région :

[Cliquez ici pour retrouver le catalogue des aides](#)

Sur le sujet des **bâtiments publics**, vous pouvez notamment vous appuyer sur les financements des **agences de l'eau**, de la **Région Centre-Val de Loire** et des **services de l'État**.



1. Li & Yeung, 2014 ; 2. Elaouzi & El Fadar, 2022 ; 3. Extrapolation en CVL de Barra et Johan, 2021
Avec le soutien de l'État et du Conseil régional Centre-Val de Loire

© Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire, 2026

